



Etape 2 : Prioriser les collections à l'évacuation ou à la protection *in situ*

- **A vous de jouer :**

- Priorisation des œuvres à évacuer ou protéger sur place (2 niveaux de priorisation maxi : P1, P2). Les œuvres priorisées représentent généralement entre 2-3% de la volumétrie des collections et ne doivent jamais excéder 5%.
- Identification sur le plan général des zones avec œuvres prioritaires (voir modèle PSBC)
- Identification sur les plans étage par étage des œuvres prioritaires dans les zones préalablement identifiées
- Rédaction des fiches individuelles d'œuvres prioritaires

Pour vous aider : http://crd.ensosp.fr/doc_num.php?explnum_id=7963